



Département de la SEINE-MARITIME
Arrondissement de ROUEN

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en
exercice

29

Nombre de présents

23

Nombre de pouvoirs

6

Nombre de votants

29

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bonsecours, légalement convoqué le vingt-deux février, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRELAUD, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : M. GRELAUD, Maire ; Mmes & M. ADAM ; LEPICARD ; COUILLARD ; MARCOTTE ; LELEU ; BUNAUX ; HEYTE ; RESCHKE, adjoints au Maire.

Mmes & M. GOUVERNE ; LEGRIS ; MICHEL ; BEUCHER ; MONCHAUX ; MARECHAL ; LUCIANI ; LOUCHEL ; FERON ; LEFRANÇOIS ; LABARRE ; COMOR ; MARTIN ; BRUNET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme LEFEBVRE donne pouvoir à M. COUILLARD ; M. REBISCHUNG donne pouvoir à M. GRELAUD ; Mme MACÉ donne pouvoir à Mme RESCHKE ; Mme GUICHART donne pouvoir à Mme LEPICARD ; M. HÉQUET donne pouvoir à Mme MARTIN ; Mme DROUIN donne pouvoir à M. BRUNET

Le quorum est atteint.

Secrétaire de Séance : Madame Ingrid BEUCHER

2023.01 - Élu référent : Désignation du correspondant incendie et secours

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la sécurité intérieure,

VU la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite « MATRAS »,

VU le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

CONSIDÉRANT que le correspondant incendie et secours est désigné par le Maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux,

CONSIDÉRANT qu'aucun adjoint ou conseiller municipal n'est en charge des questions de sécurité civile à la Ville de Bonsecours,

CONSIDÉRANT l'obligation de désignation d'un correspondant incendie et sécurité,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner son correspondant incendie et secours,

Et après en avoir délibéré,

- ✓ **DÉSIGNE** Monsieur François LUCIANI en qualité de correspondant incendie et secours.
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer le nom du correspondant au Préfet et au Président du Conseil d'Administration du SDIS. »

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Bonsecours le 01 mars 2023

Laurent GRELAUD,
Maire de Bonsecours



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20230302-2023-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation